

# Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, vendredi 29 mars 2024

**Présents :** Mmes Sandrine Chomienne, Joëlle Brottes, Josiane Rochelet, Marie-Thérèse Schymetzky, Mrs André Duboeuf, Lucien Dumas, Hervé Goudard, Christian Ouillon, Hervé Dolmazon, Sébastien Hochet, Philippe Libeyre

**Absents représentés :** Didier Rault avait donné pouvoir à André Duboeuf, Christiane Autin avait donné pouvoir à Sandrine Chomienne et Rose-Marie Brottes avait donné pouvoir à Christian Ouillon

**Absents excusés non représentés :** néant

**Elue secrétaire de séance :** Sandrine Chomienne

## ORDRE DU JOUR :

### Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

La phrase suivante « Sébastien Hochet élève la voix pour répliquer que Didier Rault « cherche des noises ». Il poursuit en salissant le conseiller « et [son] association » est modifiée comme suit : « Altercation entre deux conseillers municipaux concernant l'ajout d'un point à l'ordre du jour »

Le compte-rendu de la séance du Conseil du 1<sup>er</sup> mars est modifié est approuvé avec une voix contre

### 1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2024

Monsieur le Maire expose que pour la préparation du budget 2024, il serait nécessaire de fixer le montant des subventions aux associations. Ces dernières ont fourni le cerfa n° 12156\*06

Le Conseil Municipal, après examen des demandes,

**VOTE** les subventions suivantes aux associations :

- FNACA Comité St-JEURES :..... 122,00 €
- Paroisse St-JEURES (frais de chauffage) : ..... 610,00 €
- Paroisse FREYCENET (frais de chauffage) :..... 610,00 €
- Ecoles Publiques
  - arbre de Noël : ..... 63,00 € / classe
  - voyage scolaire :..... 63,00 € / classe
  - fournitures matériel pour projet :..... 17,00 € / élève
- Amicale Laïque : ..... 250,00 €
- TRYSSINGEAUX (Triathlon des Sucs) : ..... 155,00 €
- Aide à domicile TENCE : ..... 600,00 €
- Club 3<sup>ème</sup> âge : ..... 155,00 €
- ACCA ST-JEURES (chasse) : ..... 155,00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers St-JEURES : ..... 300,00 €
- Batterie fanfare Lizieux-Mézenc : ..... 300.00 €
- Initiatives et Innovations Local du Lizieux (2i2143) :1500.00 €
- Association « Plein Lizieux » :..... 300.00 €

**Approuvé à l'unanimité**

## **2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES ECOLES DE ST-JEURES ET FREYCENT :**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que les enseignantes de l'école élémentaire de St-Jeures et de l'école maternelle de Freycenet par courrier du 26 mars 2024 demandent une subvention exceptionnelle afin que les élèves puissent participer à des ateliers avec le cirque Piccolino qui va s'installer sur la Commune du 1<sup>ER</sup> au 5 juillet 2024. Pour aider à financer ce projet, les enseignantes sollicitent une subvention exceptionnelle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré. Décide d'accorder à titre exceptionnel :

Une aide de 500€ soit 250 euros pour l'école élémentaire de St-Jeures et 250 euros pour l'école maternelle de Freycenet.

**Approuvé à l'unanimité**

## **3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – COMMUNE**

Au moment de voter ce point, M. le Maire quitte la salle.

Le Compte Financier Unique 2023 – Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 543 714.34 € et un déficit d'investissement de 74 433.88 €.

*Approuvé à l'unanimité*

## **4. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – Eau et Assainissement**

Le Compte Financier Unique 2023 -Eau et Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 13 809.74 € et un excédent d'investissement de 74 433.88 €.

*Approuvé à l'unanimité*

## **5. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET COMMUNE**

153 714.34 € de l'excédent de fonctionnement sont affectés à la section d'investissement.  
390 000.00 € sont maintenu à la section de fonctionnement.

*Approuvé à l'unanimité*

## **6. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.**

13 809.74 € sont maintenus dans la section de fonctionnement et 74 433.88 € sont conservés à la section d'investissement.

*Approuvé à l'unanimité*

## **7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Par délibération en date du 31 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière (bâtie) : 40.92 %

Taxe foncière (non bâtie) : 72.40 %

Taxe d'habitation : 11.93 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023.

Taxes	Bases imposition effectives 2023	Taux commune 2023	Bases imposition prévisionnelles 2024	Taux commune 2024	Produit fiscal prévisionnel 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 174 380	40.92	1 216 000	40.92	497 587
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	105 561	72.40	109 700	72.40	79 423
Taxe d'habitation (TH)	609 184	11.93	612 200	11.93	73 035

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré avec **13 voix POUR et 1 abstention d'approuver pour l'exercice 2024 le maintien des taux 2023.**

### **8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE**

Après avoir voté les CFU 2023 et statué sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 s'élevant en recettes comme en dépenses à la somme de **1 392 867.00 €** en fonctionnement et à **901 099.93 €** en investissement. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, décide avec 13 voix POUR et 1 voix CONTRE d'approuver en ses recettes comme en ses dépenses le projet de budget primitif 2024.

### **9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Après examen du budget primitif 2024 du Service Eaux et Assainissement, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du Service Eaux et Assainissement qui s'élève en recettes comme en dépenses à **239 018.08 €** pour la section de fonctionnement et à **235 969.33 €** pour la section d'investissement.

### **11. CRÉATION CONTRAT DE TRAVAIL POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT INDISPONIBLE A LA CANTINE**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs. Monsieur le Maire indique que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 28 heures hebdomadaire. Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique, cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C, filière technique. Monsieur le Maire précise que la nature des fonctions suivantes : *« aide à la cantine et à la garderie ainsi que l'entretien des bâtiments communaux »* justifie particulièrement le recours à un agent contractuel en CDI.

**Approuvé à l'unanimité**

### **10. TRAVAUX DE VOIRIE 2024 – RESULTAT APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu de réaliser des travaux de voirie. Un appel d'offres a été lancé, la commission travaux de voirie a examiné les propositions, cinq entreprises ont remis une offre, l'entreprise MOULIN a été retenue pour un montant de **149 822.00 € HT.**

**Approuvé à l'unanimité**